



EPA  
SÉNART

Établissement Public  
d'Aménagement de Sénart

Savigny-le-Temple, le 30 janvier 2024

## Vœux du 30 janvier 2024 de l'EPA Sénart

Monsieur le secrétaire général

Monsieur le président

Madame la présidente

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs

Avec des vœux physiques organisés ici même, sur la scène nationale de Sénart, nous renouvelons une pratique que nous avons abandonné au lendemain du COVID et je suis très heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau dans ces conditions et vous remercie toutes et tous d'avoir répondu à notre invitation compte tenu des conditions de circulation.

L'EPA Sénart engage cette année une nouvelle séquence de vie importante pour son avenir et celui du territoire et de nombreux changements sont à l'œuvre depuis l'année dernière dont je vais tenter de vous faire l'énumération et vous préciser mes intentions pour l'année tout en revenant sur ce qui a été entrepris en 2023.

2024 s'engage avec **une présidence renouvelée** comme Marie-Line Pichery vient de le rappeler, avec sa réélection lors de notre dernier conseil d'administration de novembre. J'en profite pour lui renouveler nos félicitations et la remercier pour son soutien dans la poursuite et l'amplification de nos missions.

2024 sera l'année de notre **déménagement** après plus de 50 ans sur le même lieu, nous serons bientôt installés à une centaine de mètres d'ici dans un bâtiment de bureau efficient répondant aux exigences de confort, d'ergonomie et d'image qu'un aménageur public se devait d'avoir sur son propre territoire.

2024 sera l'année de mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Etat (**OSE**) que j'ai reçu lors de mon intérim, et qui vont accompagner et orienter mon action en tant que directeur général de l'établissement. Elles font suite aux travaux de l'IGEDD dans le cadre de sa mission de conseil et d'accompagnement de l'EPA. Ces orientations présentées et débattues lors de nos conseils d'administration viennent à point nommé pour me permettre de fixer le cap de l'établissement.

L'ensemble de ces réflexions et diagnostics partagés avec les collectivités permet aujourd'hui de poser le socle d'un projet partenarial d'aménagement (**PPA**) pour l'ensemble de **l'Opération d'Intérêt National**, sa rédaction s'est engagée après la tenue de plusieurs ateliers thématiques suivis d'un séminaire de restitution en 2023, toujours accompagnés par l'IGEDD et coordonnés par le bureau d'étude Alphaville, missionné par la DHUP. *(Remerciements à notre présidente qui a mené des entretiens bilatéraux avec les élus du territoire pour préparer ces ateliers, à la DHUP et notamment Magali Pinon-Leconte, à Anne florette et hugues Corbeau de l'IGEDD DDT, DRIEAT ainsi qu'aux élus et collaborateurs de GPS et des communes qui contribuent à ce document).*

L'EPA aura ainsi bénéficié d'un soutien exceptionnel de la part de sa tutelle pour diagnostiquer ses pratiques, évaluer son potentiel et mieux envisager son avenir au sein du territoire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, **les Orientations Stratégiques de l'Etat venant conforter l'intérêt de l'Opération d'Intérêt National et de son outil d'aménagement.**

Concomitamment, l'EPA a poursuivi la rédaction de deux autres **PPA**, le premier sur le secteur de **Paris Villaroche**, dont le texte et l'ambition ont été approuvés par l'ensemble des partenaires en Comité de pilotage du 6 juillet dernier, à charge désormais pour les signataires de faire délibérer leurs instances respectives.

Ce projet a fait l'objet d'une convention d'intervention foncière signée avec l'**EPFIF**, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, la commune de Réau et l'EPA, après un important travail de négociation amiable avec la chambre d'agriculture menée par la préfecture de Seine-et-Marne. Ce travail porte aujourd'hui ses fruits puisque nous sommes proches de sceller un accord avec les agriculteurs et exploitants. Je forme le vœu que notre premier ministre y parvienne également de son côté.

Au-delà de l'ambition d'offrir un site adapté aux implantations industrielles majeures et d'avenir, cet **accord foncier constitue une étape fondamentale** pour donner une véritable impulsion opérationnelle à ce projet et nous y sommes, c'est pourquoi nous avons déposé notre candidature pour ce site au dispositif « **France 2030** » porté par l'Etat dont le président de la république s'est fait l'écho lors de son allocution pour ses vœux.

Un troisième **PPA** portant sur la friche industrielle du **Clos-Saint-Louis** à Dammarie-Les-Lys au sein de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine est quant à lui en cours de rédaction, il sera prochainement présenté en détail au nouveau président de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, Franck Vernin très attaché à la réussite de ce projet pour permettre sa conclusion et la poursuite des études préalables menées par l'EPA avec un vote de l'assemblée de la CAMVS prévue le 29 avril prochain visant à l'approuver. Remerciement à Monsieur le maire de Dammarie les lys pour sa confiance ainsi qu'aux collaborateurs de l'agglomération et de la ville.

Ce sont ainsi **3 PPA** qui viendront bientôt encadrer le **plan de charge de l'établissement** et ouvrir une nouvelle séquence pour l'EPA, lui offrant une plus grande visibilité sur son activité.

Le tableau ne serait pas complet si je n'évoquais le **SDRIF-E** dont la Région Ile-de-France a voté l'avant-projet en juillet dernier.

Ce document stratégique a fait l'objet d'un très important travail collaboratif entre la Communauté d'agglomération et l'EPA que la préparation du SCOT avait permis d'anticiper. Remerciements aux collaborateurs de GPS.

L'EPA a suivi et participé avec attention aux différentes étapes de construction du document et a contribué à son enrichissement en lien avec la DRIEAT, les DDT et toujours en accord avec les services de l'Agglomération de Grand Paris Sud. (Remerciements aux collaborateurs de GPS, des préfectures et DRIEAT, DDT de l'institut Paris Région).

A quelques détails près, toujours en discussion, le SDRIF-E devrait constituer un document équilibré entre la préservation des ENAF, espaces agricoles et environnementaux et le potentiel de développement du territoire scellant ainsi l'avenir des 1.200 hectares propriété de l'État.

Ce document servira de cadre à la rédaction du PPA OIN en lui offrant une meilleure visibilité et permettra de mieux planifier notre ambition de développement, pour l'activité, le logement ou l'agriculture en phase avec nos ambitions en matière de transition environnementale.

Ainsi ses trois contrats structurants déployés au sein d'un SDRIF-E approuvé, associés aux Orientations Stratégiques de l'Etat, vont permettre à l'EPA d'engager dès cette année une démarche interne pour nous doter d'un **Projet Stratégique Opérationnel (PSO)** comme nos homologues d'autres EPA disposant d'OSE.

L'objectif sera bien d'**adapter l'outil à son époque, à ses contrats et plan de charge** sur le territoire ainsi qu'au contexte de gouvernance.

Les délibérations de notre **Conseil d'administration de novembre** dernier en étaient pour partie le reflet et la préfiguration pour adapter l'EPA à ses nouvelles orientations ainsi qu'aux transformations auxquelles nous devons nous préparer :

- En obtenant des conditions de financements capables de soutenir l'effort de développement des prochaines années, **Emprunt de 14,2M€**. Condition sine qua non pour démontrer notre capacité à délivrer nos travaux structurants tel que le barreau nord à la condition d'être soutenu par les collectivités dans la délivrance de nos opérations et dans la réalisation des recettes qui en découlent, notamment en logements ;
- En continuant à rechercher des soutiens financiers de la part des partenaires pour soulager l'établissement du coût d'études ou de travaux structurants et stratégiques, avec des **Subventions** telles que celle du Contrat **Intercommunal de développement** que nous signerons dans quelques jours avec le département et GPS que je remercie de leur soutien ;
- En adaptant l'EPA avec la recherche de nouveaux locaux comme je viens de l'indiquer pour installer ses collaborateurs dans de meilleures conditions sur un site plus conforme à son image d'aménageur péri-métropolitain ; **Déménagement en mars** ;
- En multipliant nos **Appel à Manifestation d'Intérêt** comme c'est le cas sur notre site historique Je voudrais de nouveau remercier notre présidente, maire de Savigny le temple et ses collaborateurs pour leur accompagnement au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt que nous avons lancé cet été sur le site que nous occupons de la grange la prévôté en lien avec notre déménagement qui devrait porter ses fruits avant la fin de l'année ;
- En développant des **conventions de partenariat** avec les collectivités pour la conduite de nos opérations comme c'est le cas à Cesson afin d'organiser les conditions d'une gouvernance apaisée dans les choix stratégiques en dépenses et recettes et un meilleur partage du risque financier et nous allons tout à l'heure profiter de ces vœux pour signer avec Michel Bisson président de la communauté d'agglomération et Monsieur le maire de Cesson Olivier Chapelet notre première convention pour l'opération Cesson centre-ville ;
- En démultipliant nos **conventions d'intervention foncière avec l'EPFIF** comme c'est le cas à Nandy pour nous adosser à un outil puissant afin d'anticiper les mutations foncières à venir en renouvellement urbain et avoir la capacité d'en assurer leur portage. J'ai à ce titre signé hier la convention d'intervention foncière de Nandy pour une opération qui fera l'objet d'un dépôt de demande de subvention au fonds vert avant le 29 mars ;

- En assurant le montage de **nouvelles opérations** car nous vivons aujourd'hui sur des ZAC d'une vingtaine d'année et il nous faut impérativement renouveler notre portefeuille ;
- L'ensemble de ces objectifs doivent trouver leur place au sein des 3 PPA que nous allons pouvoir finaliser avec les collectivités partenaires et l'Etat afin de mettre en place les conditions de délivrance de nos opérations.

Ses transformations stratégiques se placent au sein d'actions résolues en faveur de la transition écologique. L'EPA vient ainsi de désigner trois **Assistants à Maîtrise d'Ouvrage** pour l'accompagner dans le développement et la mise en œuvre opérationnelle de ses ambitions au titre de la transition écologique, ils nous accompagneront pour décliner ainsi notre **trajectoire bas carbone ZAN ZEN dont la synthèse vous est aujourd'hui présentée sous un format de plaquette et qui a fait préalablement l'objet d'une présentation aux élus et techniciens de l'agglomération** afin de venir conforter l'ambition écologique et environnementale du PPA OIN que je vous invite à parcourir.

Comme vous le voyez les chantiers 2024 sont donc nombreux et nos orientations stratégiques sont très explicites :

- Partager un projet de territoire avec les collectivités ;
- Poursuivre la production de logements, en accompagnement du développement d'activités économiques et industrielles, avec pour objectifs le renforcement de la centralité de ce territoire et de son rayonnement, la qualité du cadre de vie et la sobriété énergétique, carbone et foncière ;
- Faire de Sénart un territoire d'innovations urbaine, industrielle et, agricole ;
- Contribuer au développement d'un projet agricole durable, tout en assurant les compensations environnementales, grâce au gisement foncier de l'Etat qui constitue notre atout majeur.

Voilà les défis que nous aurons à relever ensemble en 2024 dans un contexte de travail bienveillant et apaisé avec nos partenaires gage d'écoute réciproque et de réussite.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne année 2024.